

## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054 du ministère de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure à l'adresse suivante :

**7647-7671, rue Saint-Hubert**

sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, **du 10 février à 16 h au 25 février 2022 à 16 h**. Par la suite, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande lors de sa séance du 8 mars 2022 à 18h30.

#### **Objet de la demande de dérogation mineure**

Cette demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre un retrait de moins de deux fois la hauteur par rapport à la façade sur la rue Villeray pour une cage d'ascenseur, un garde-corps et une construction hors toit sur un nouveau bâtiment qui sera construit au 7647-7671, rue Saint-Hubert, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

L'autorisation de la demande aurait l'effet de permettre l'implantation d'une cage d'ascenseur et d'une construction hors toit sans retrait par rapport à la façade sur la rue Villeray, ainsi que l'installation de bacs de plantation avec un retrait de 0,30 m, soit la largeur du parapet du bâtiment, et ce, en dérogation aux articles 21.1, 21.4 et 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

#### **Consultation écrite**

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires de la manière suivante :

- a) via le formulaire disponible sur le site internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - nom et prénom
  - adresse résidentielle
  - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

- b) ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe  
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension  
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

#### **Documentation**

Au début de la consultation écrite, la documentation relative à la demande de dérogation mineure sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 10 février 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**